

Charte du bon usage du poste informatique en libre-service

Rappel : Le Relais Emploi du PIMMS METROPOLE STEPHANOISE est là pour vous aider dans vos démarches, notamment dans les procédures électroniques et pour vous accompagner si besoin dans l'usage internet.

L'accès internet proposé en libre-service par le Relais emploi est réservé exclusivement aux démarches de recherche emploi.

Tout utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques et du réseau auquel il a accès.

Vous vous engagez

- à ne consulter que les sites internet présentant un lien direct et nécessaire avec votre situation ou votre problématique rencontrée.*
- à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement de l'outil informatique*
- à ne pas modifier les paramètres*
- de signaler toute anomalie constatée*
- à ne pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données dont vous n'avez pas la responsabilité*

Il vous appartient de sauvegarder vos données, d'utiliser des mots de passe sûrs et gardés secrets, de ne pas utiliser d'autres comptes que les vôtres ou de masquer votre véritable identité.

A la fin de votre utilisation, il vous est demandé de quitter le poste en libre-service après vous être déconnecté.

Par double mesure de sécurité, l'historique des sites utilisés sera régulièrement effacé afin de protéger la confidentialité des informations saisies